Annexe - Mise à jour de la politique de remboursement de l'APEEE, année scolaire '21/'22[1]

	CANTINE		PERISCOLAIRE		TRANSPORT	
	Remboursement	**Taux**		**Taux**		**Taux**
Fermetures annoncées par l'Ecole (ex. 20-21-22/12 pour maternelles et primaires)	OUI	Coût nourriture (2 euros)	OUI	65%	NON (Bus continuent à circuler)	
Alternance des Secondaires	OUI	Coût nourriture (2 euros)	NON (Activités périscolaires maintenues)		NON (Bus continuent à circuler)	
Cas positifs COVID N.B. Uniquement avec certificat médical	OUI Selon la réglementation	Coût nourriture (2 euros)	NON Selon la réglementation		NON Selon la réglementation	
Quarantaine (de classes entières) uniquement si imposées et confirmées par la direction de l'école)	NON (La cantine reste ouverte)		NON (Activités périscolaires maintenues)		NON (Bus continuent à circuler)	
Quarantaine personnelle	NON Pas relatif à l'école		NON Pas relatif à l'école		NON Pas relatif à l'école	

[1]**La réglementation sectorielle s'applique pleinement**. Les conditions ci-dessus ne s'appliquent qu'aux cas spécifiques liés au COVID-19.
Réglementation Cantine
Réglementation Transport
Réglementation Périscolaire